

Organisation du dispositif de protection :

La protection de la population est un système civil modulaire et coordonné dont les tâches fondamentales sont fixées par le droit fédéral :

- › *garantir l'alerte, l'alarme et la diffusion de l'information des autorités à la population, ainsi que l'exécution des tâches déléguées par la Confédération;*
- › *assurer le secours, le sauvetage, la protection et l'assistance;*
- › *assurer la conduite des opérations;*
- › *garantir l'approvisionnement des personnes et des biens;*
- › *assurer le fonctionnement des institutions politiques et des services publics en situations particulières et extraordinaires.*

Les organisations partenaires au sens de la LPPCi collaborent en vue d'assurer la protection de la population dans les formes prévues par la présente loi et ses dispositions d'exécution.

La conduite est assurée de manière modulaire à l'échelon cantonal par l'organe cantonal de conduite (ci-après : OCC) et, à l'échelon communal, par les états-majors de conduite communaux (ci-après : EMC) ou régionaux (ci-après : EMCR).

Ces organes chargés de la conduite assurent les tâches suivantes :

- › *coordonner l'état de préparation et les interventions des organisations partenaires;*
- › *donner l'alerte et transmettre l'alarme aux forces d'intervention et aux autorités;*
- › *diffuser les avis et transmettre l'alarme à la population;*
- › *garantir une évolution graduelle de la conduite selon la situation;*
- › *informer les autorités et la population;*

Dans tous les cas, l'alarme et les mesures d'urgence sont déclenchées par la police cantonale. De ce fait, celle-ci assure la conduite et la coordination des forces et des moyens de première intervention durant ces dernières. En situation particulière ou extraordinaire, la conduite est reprise, dès sa mise sur pied, par l'organe de conduite mentionné à l'alinéa 1.

L'état-major de Savièse est soumis à un règlement communal qui stipule notamment que l'EMC est piloté par l'Autorité politique et notamment le président du Conseil municipal. Il mentionne également que l'organe de surveillance de l'état-major est composé de deux conseillers communaux qui sont en charge du plan d'activités et du budget. Le chef d'état-major assume la

conduite et la direction de l'EMC.


Poste de commandement

Le poste de commandement (PC) arrière est situé dans l'abri de la protection civile du Centre scolaire de Moréchon.

Il assure la conduite stratégique des opérations. Il est équipé de moyens modernes de communication assurant les liaisons avec les autorités communales et l'organe cantonal de conduite (OCC). Le PC front est installé près des lieux de l'intervention. La conduite en est assurée par le chef des opérations qui rend compte de la situation au PC arrière.

 EMC Savièse
composition

 EMC Savièse
organigramme

 Inscription SMS
formulaire